



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire de la commune de Jussy

du 26 avril 1978

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune intéressée;
vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Les dénominations suivantes :

- CV_58050 39. Chemin des Tattes-Magnin (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Lullier et aboutissant au chemin de la Forge.
- CV_57940 40. Chemin de Buffard (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Lullier et aboutissant au chemin des Plantais.
- CV_58017 41. Chemin des Plantais (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Embrouchis et aboutissant à la route du Petit-Lullier.
- CV_58033 42. Chemin des Ravoittes (lieu-dit), à l'artère partant de la route du Petit-Lullier et aboutissant près de la jonction route du Petit-Lullier / chemin de la Molliette.
- CV_57991 43. Chemin des Morieux (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Embrouchis et aboutissant au chemin des Ravoittes.
- CV_57983 44. Chemin des Marseillanes (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Embrouchis et aboutissant à la limite de la commune de Presinge (en traversant le ruisseau de Manson).
- CV_57959 45. Chemin des Champs-du-Loup (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Embrouchis et aboutissant au chemin de la Molliette.

Séance du 26 avril 1978

- CV_58025 46. Chemin des Prés-de-la-Berne (lieu-dit), à l'artère partant de la jonction route de Lullier / chemin des Pelassines, traversant le chemin des Embrouchis, et aboutissant au ruisseau de Manson.
- CV_58068 47. Chemin de la Vigne-à-Jean (nom local), à l'artère partant de la jonction route de Lullier / chemin des Tattes-Magnin et aboutissant au chemin de la Forge.
- CV_58041 48. Chemin du Tasson (ancien terme genevois signifiant blaireau), à l'artère partant du chemin des Grands-Bois et aboutissant à la route de Monniaz.
- CV_58009 49. Chemin des Pauses-Basses (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Champs-Barbaz et aboutissant à la route de Lullier.
- CV_57975 50. Chemin Jeanne-de-Jussie (Soeur Clarisse, auteur d'une importante chronique des débuts de la Réforme à Genève), à l'artère partant de la route du Petit-Lullier et aboutissant au chemin de la Molliette.
- CV_57967 51. Chemin du Charivari (nom d'une vieille coutume paysanne), au passage reliant la route de Lullier au chemin de la Forge.

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Jussy.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er juin 1978.

* * *

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	7 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Hallaud